

## Compte-rendu entretien avec Vincent Girard le 7 août 2019

Formacoop est une coopérative de formateurs d'Alsace et France-Comté, membre du [groupe coopératif Coopilote](#) de Franche-Comté depuis 2014 et partenaire de [la CAE Antigone](#) en Alsace depuis 2016. Elle réunit des entrepreneurs qui proposent des prestations de formation professionnelle et souhaitent développer leur activité au sein d'une coopérative, en mutualisant les fonctions administratives et commerciales. Vincent Girard est co-fondateur et gérant de Formacoop et Coopilote.

### ***Pourquoi avoir créé Formacoop?***

Vincent Girard dit tout de suite "on aurait pu s'en passer" et créer une marque au sein de Coopilote, avec une activité de formation, qui aurait pu être exonérée de TVA avec une comptabilité analytique. Pour lui, monter une communauté de formateurs, avec une marque, au sein d'une CAE est possible sans avoir à créer un établissement spécifique. Ils ont créé Formacoop en pensant que la "marque" permettrait plus de notoriété et attirerait de nouveaux formateurs, ce qui n'a pas été le cas. Les entrepreneurs viennent d'abord pour coopilote (la CAE généraliste) avant formacoop. Pour la notoriété, la plupart des formateurs sont en sous-traitance et n'osent pas promouvoir formacoop.

Le fait de créer un établissement supplémentaire entraîne double comptabilité, et doubles contrats/doubles bulletins de salaire pour les formateurs/consultant (formation sur formacoop et autre activité sur CAE). Peu de formateurs sont à temps plein sur formacoop.

### ***Carte d'identité de la structure***

Nom : Formacoop

Lieu : Montbéliard (25)

Contact : Vincent Girard, gérant/coordonateur qualité/co-fondateur

Statut : société coopérative exploitée sous forme de SARL créée en 2014

Nombre de formateurs : 46, à temps partiel pour la plupart (entre un mi-temps et deux tiers de temps), beaucoup ont 1 à 3 clients et travaillent en sous-traitance d'organismes de formation.

Pour rentrer à Formacoop, chaque formateur doit réaliser minimum de 6 000 euros de Chiffre d'Affaires, c'est-à-dire avoir une vraie activité de formation et pas une activité occasionnelle.

### ***Éléments financiers:***

Chiffre d'affaires 2017: 790 000 euros

Non assujettie à la TVA avec taxe sur les salaires (V.Girard dit "pas forcément une bonne idée d'ailleurs!"). V.Girard dit que certains formateurs ne souhaitent pas être exonérés de TVA si besoins d'investissements pour l'activité (formation travaux en hauteur par exemple).

CA moyen par formateur : 17000 E.

Pourcentage de contribution : 12% puis 10% pour les associés

### ***Les missions de formacoop***

- Professionnalisme des entrepreneurs formateurs.
- Démarche qualité répondant aux obligations de la réforme de la formation professionnelle.
- Démarche collective de communication en complément et appui des démarches individuelles (catalogue de formation sur site internet).
- Assistance administrative continue et réactive.
- Formation interne régulière, démarche de soutien à la professionnalisation.

Formacoop offre un double accompagnement pour une entrepreneur-formateur : accompagnement au lancement de son activité et accompagnement au métier de formateur.

### ***L'intégration des formateurs***

À l'entrée dans la coopérative, les formateurs sont rigoureusement sélectionnés selon leur expérience, niveau de formation, et compétences pédagogiques. C'est le référent pédagogique qui analyse les compétences pédagogiques des candidats.

Ensuite, en plus de la formation obligatoire aux procédures administratives de la CAE, une journée de formation spécifique à la formation est imposée. Les thèmes abordés sont : ingénierie pédagogique (comment transformer des besoins en objectifs pédagogiques, comment construire une convention de formation), le circuit administratif d'une demande de formation (produire tous les documents nécessaires), démarche qualité (enquêtes à chaud réalisées par le formateur, enquêtes à froid réalisées par l'équipe d'appui,...)

C'est la vérification des compétences des formateurs qui permet d'assurer la qualité des formations (dans le sens de l'adaptation du contenu aux besoins du client). Les domaines de formation étant très diversifiés, l'équipe d'appui n'aurait pas les compétences ni le temps de vérifier cette qualité. La qualité de la formation est de la responsabilité des entrepreneurs/formateurs. Elle est cependant suivie par la réalisation d'enquêtes à froid dans le cadre de la démarche qualité.

Vincent Girard : "Les organismes de formation doivent répondre à de nombreuses exigences qualité, Formacoop veut donc des formateurs dont c'est le métier."

### ***Suivi/Accompagnement des formateurs***

Comme tout autre entrepreneur-salarié, les formateurs bénéficient de l'accompagnement de leur référent qui sont formés aux démarches administratives de la formation et connaissent la démarche qualité.

L'équipe d'appui valide les offres qui paraissent au catalogue (Par rapport à la démarche qualité : y-a-t-il des objectifs, les prérequis,..., pas sur la pertinence du contenu ou du déroulé pédagogique). L'équipe d'appui vérifie que tous les documents réglementaires sont présents au moment de la validation de la facture.

Des réunions de perfectionnement pédagogique sont organisées tous les semestres. Les formateurs sont mis en réseau par l'existence du site internet et le répertoire des formateurs de Winscop.

### ***Ressources humaines***

Formacoop disposent de 2 coordonnateurs qualité (qui sont aussi gérants) et d'un référent pédagogique dont les missions sont de vérifier les compétences pédagogiques des candidats à l'entrée dans Formacoop et d'organiser les formations et regroupements des formateurs pour assurer le maintien et la montée en compétences (par exemple : 1 réunion par semestre sur le perfectionnement pédagogique). Formacoop n'ayant pas de financement public, ces fonctions sont assurées par des personnels des autres structures du collectif Coopilote, V.Girard ne sait donc pas combien d'ETP cela représente, il estime au minimum un quart temps pour la démarche qualité (coût estimé tout frais compris : 30 000 euros) pour une cinquantaine de formateur.

Tous les formateurs de Formacoop sont qualifiés en tant que conseillers en financement de formation professionnelle continue (vu sur leur site internet).

### **Animation de la démarche qualité**

Pilier de la démarche qualité : offre de « formation de formateurs »

Les conseillers, référent pédagogique et coordinateurs qualité proposent ainsi des ateliers de formation et de travail sur :

- l'ingénierie pédagogique ;
- la gestion administrative de la formation ;
- la démarche qualité ;
- l'animation des modules de formation.

En appui aux entrepreneurs formateurs, la coopérative a mis en place une démarche d'amélioration continue visant à accompagner la montée en compétences de ses formateurs et à garantir la mise en œuvre effective de processus internes résolument orientés vers la satisfaction des clients. Le Manuel de Management de la Qualité décrit les principes relatifs à l'organisation et aux ressources, garantissant la mise en œuvre de la démarche qualité par l'ensemble des acteurs internes de la structure Formacoop.

Formacoop met à disposition toutes les procédures à appliquer et documents normalisés sur un drive.

Des évaluations à chaud sont menées systématiquement par les formateurs. Des évaluations à froid sont menées par Formacoop qui réajuste, avec les formateurs concernés si il y a des "couacs". Ils font également des vérifications papier sur des échantillons de formateurs.

#### Synthèse de la démarche qualité de Formacoop

sélection des formateurs + formation initiale + formations internes + journées de perfectionnement pédagogique + formation des accompagnateurs + drive avec tous les documents et procédures + évaluations à chaud et à froid

### **Etat d'avancement certification qualité des organismes de formation**

Formacoop a programmé une réunion le 22 août pour démarrer la démarche. Ils n'ont pas encore rempli l'auto diagnostic du réseau CPE. V.Girard n'est pas inquiet par rapport à ce qui existe déjà chez eux. Il ne trouve pas la marche très haute. Ils font également des vérifications papier sur des échantillons de formateurs.

Ils ont eu récemment un contrôle de la DIRECCTE qui s'est bien passé.

### **Certification des formations**

Formacoop a déjà des titres proposés par ses formateurs. Pour V.Girard, l'enjeu actuel est de monter des certifications de formations faisant appel à plusieurs formateurs de la coopérative mais cela est très long à mettre en place. Ils sont en train de réfléchir à l'opportunité de monter des certifications de formation et comment ils vont accompagner les formateurs. Lorsque les formateurs sont en sous-traitance, il n'est pas utile de proposer une formation certifiante.

### **Partenariats possibles avec une CAE non spécialisée (CAE X)**

#### *Cas 1 : le formateur a un CA de plus de 6 000 E*

Il sera entrepreneur-formateur chez Formacoop et entrepreneur chez CAE X. Le formateur sera accompagné quotidiennement par sa CAE X et formacoop gèrera la partie administrative spécifique formation (ex: vérification de tous les documents règlementaires lors de la facturation, mise à disposition des documents normalisés et procédures dans le drive, proposition de formations, réunions d'échanges de pratiques,...). Comme c'est la CAE X qui accompagne quotidiennement, formacoop reverse à la CAE X la moitié de la contribution du formateur (soit 6 %). (voir comment ça marche avec la TVA? Ça ferait que 5 en HT pour la CAE X).

Remarque de V.Girard : ce serait compliqué de gérer des formateurs à grande distance (en réponse à ma question : peut-on imaginer des formateurs chez Coodyssée et Formacoop pour leur activité de formation?).

*Cas 2 : le formateur n'a qu'une activité de formation occasionnelle. (CA inf à 6000E)*

Il n'est pas formateur-entrepreneur de Formacoop, mais seulement de sa CAE X qui est alors sous-traitant de Formacoop. Formacoop facture le client du formateur (par exemple 1000E) puis la CAE X facture Formacoop (1000 – la contribution formacoop auquel il faut enlever la TVA et la contribution de la CAE X, pour le formateur). La CAE X (donc le formateur-entrepreneur de la CAE-X) a les mêmes obligations de respect des procédures et documents normalisés que dans le cas 1.

*Cas 3 : Formacoop accompagne la CAE X pour devenir OF certifié qualité*

Vincent Girard serait OK pour "transplanter" leur savoir faire en 1 à 2 jours chez Coodyssée. Il est aussi OK pour répondre à toutes nos questions à venir!